PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt huit février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bachas, se sont réunis à dix-huit heures trente à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt et un février deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

6 conseillers:

Mr Bouziane BRINI, Mme Patricia BOS-SAUTEREAU, Mme Esther CASTAING, Mme Chantal ROUFFIANGE, Mr Thierry VIGNEAUX, Mme Murielle RATA

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS:

0

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES:

1 - Serge MOUNES

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

0

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CASTAING est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Délibération : Création d'un poste au grade de rédacteur
- Délibération : Mandater le maire pour la signature des emprunts auprès des banques
- Délibération : Création des membres de la commission pour le suivi et ouverture des appels d'offre
- Présentation du compte administratif 2024
- Point d'information sur l'avancement des travaux des appartements de l'ancienne école
- Questions diverses

DELIBERATION CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR (N° D_2025_001)

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ; Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du décret n°2024 826 du 16 juillet 2024 relatif à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : de la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet / durée hebdomadaire de service, soit 4.5/35ème pour secrétaire générale de mairie

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade rédacteur.

Article 2: de la modification du tableau des effectifs.

DELIBERATION DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES EMPRUNTS (N° DE_001_2025)

Le Maire expose à l'assemblée que les demandes d'emprunt ont été envoyés vers diverses banques. Les taux d'emprunt devraient prochainement être à la baisse

De ce fait les banques souhaitent rétablir leur proposition dès que la baisse des taux est significative dans le prochain mois

Par conséquent le maire demande l'autorisation de signer tous les documents relatifs à l'emprunt nécessaire pour la réalisation du projet communal.

Ouï cet exposé le conseil municipal accepte à l'unanimité de

- donner tout pouvoir au maire pour la signature des documents relatifs au taux d'emprunt pour le projet communal

Délibération acceptée à l'unanimité.

DELIBERATION COMMISSION DE L'APPEL D'OFFRE (N° DE 002 2025)

Le Marie expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un appel d'offre pour la réalisation du projet communale

L'appel d'offre sera réalisé par l'architecte du projet Mr POUPART (cabinet LION'S)

De ce fait il est nécessaire de prévoir une commission pour l'ouverture des plis. Le maire propose les membres de la commission technique pour la commission de l'ouverture des plis. Les autres conseillers pourront y assister s'ils le souhaitent.

- Mr BRINI Bouziane
- Mme CASTAING Esther
- Mr VIGNEAUX Thierry
- Mme ROUFFIANGE Chantal

Ouï cet exposé le conseil municipal accepte à l'unanimité les membres énoncés ci-dessus pour constituer la commission de l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre pour le projet communal

Présentation du compte administratif 2024

Le compte administratif a été présenté au conseil.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	PREVU BP	REALISE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	181 922,43	73 452,68
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	181 922,43	188 230,93
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	728 900,00	450
RECETTES D'INVESTISSEMENT	728 900,00	108 613,73

Point de situation sur l'avancement des travaux de l'école

Mr Poupart va créer le DCE (plans et notes pour les appels d'offre) Lancement appels d'offre en passant par une plateforme (coût 600 € environ) Prévoir 900 € d'appel d'offre sur la Dépêche.

Pour le journal officiel c'est compris.

Mr POUPART nous envoie les devis, on les valide dès réception.

Mr Poupart le gèrera.

Mr Poupart nous envoie un devis dommage ouvrage. On peut le mettre en concurrence mais il faut le faire dans les 2 mois.

Mr Poupart nous fait parvenir le devis de SOCOTEC à signer tout de suite.

L'appel d'offre sera lancé fin mars. Publication.

Il faut attendre 3 semaines pour la réponse des entreprises.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Mr Poupart. Prévoir dernière semaine d'avril.

Pendant une semaine Mr Poupart travaille dessus.

Première semaine de mai, Mr Poupart vient ici pour nous présenter les appels d'offre et l'on doit faire le choix.

Mr Poupart lance les lettres de rejets qui partent sur la plateforme.

Il faut attendre 11 jours pour faire connaître l'heureux élu.

Début juin les travaux commencent.

Fin de chantier février/mars 2026.

Les banques consultées sont le CREDIT AGRICOLE et la CAISSE D'EPARGNE.

Les taux devant baissé en mars, nous attendons les propositions. La Banque des territoires viendra en suivant

Questions diverses

REUNION PLUI DU 27 FEVRIER 2025

Mr BRINI présente les outils présentés la veille lors de la réunion qui s'est tenue à Aurignac :

Outil de préservation des bâtis ou arbres remarquables à protéger. Changement de destination Stecal Préemption de terrains

Il faut prévoir une réunion publique pour expliquer la révision du PLUI des Terres d'Aurignac.

Prochaines réunions :

A 18h30 à la Mairie de Bachas Le vendredi 21 mars 2025 Le vendredi 25 avril 2025 Le vendredi 23 mai 2025 Le vendredi 27 juin 2025

Fin de Séance : 20H30